



CC Astérienne Isle et Vern (Siren : 242401214)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Saint-Astier
Arrondissement	Périgueux
Département	Dordogne
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	27/12/2002
Date d'effet	27/12/2002

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Jacques RANOUX

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	ZI la Borie, rue Henri Rebière BP 24110 St Astier
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	24110 Saint Astier
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle avec fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	11 171
Densité moyenne	82,89

Périmètre

Nombre total de communes membres : 7

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
24	Grignols (212402051)	588
24	Jaure (212402135)	146
24	Léguillac-de-l'Auche (212402366)	924
24	Manzac-sur-Vern (212402515)	581
24	Montrem (212402952)	1 262
24	Saint-Astier (212403729)	5 620
24	Saint-Léon-sur-l'Isle (212404420)	2 050

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 11

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie - Assainissement non collectif <i>Compétence supplémentaire</i> Protection de l'environnement : - Création et gestion d'un service public d'assainissement non collectif (SPANC) dont les missions sont les suivantes : - Contrôle de conception, d'implantation et de bonne exécution des installations d'assainissement non collectif neuves ou réhabilitées depuis moins de huit ans, - Contrôle périodique de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif existantes. - Etude prospective sur les moyens innovants permettant d'éliminer et/ou valoriser les boues d'épuration ; - Etude prospective sur la gestion et l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement : la communauté de communes adhère aux syndicats situés sur le territoire intercommunal et compétents en matière d'études et de travaux sur les cours d'eau.
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Compétence obligatoire</i> : Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Compétence obligatoire</i>
Sanitaires et social - Action sociale <i>Compétence supplémentaire</i> - Aide au maintien à domicile des personnes âgées et des personnes socialement fragilisées, à travers des services d'aides ménagères ; - Service de repas à domicile ; - Centre intercommunal d'action sociale ; - Accompagnement social des gens du voyage et de l'aire d'accueil de « la Massoulie ».
Développement et aménagement économique - Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique - Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

Compétence obligatoire - Aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire ; Sont d'intérêt communautaire les zones d'activité qui suivent :
 . L'intégralité des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique. - Actions de développement économique d'intérêt communautaire : Sont d'intérêt communautaire les actions qui suivent : . Prospection, accueil, soutien technique et aide au montage de dossiers pour les entreprises implantées ou souhaitant s'implanter sur le territoire intercommunal ; . Etudes économiques visant à positionner l'action publique intercommunale dans le champ du développement économique durable ; . Aide à l'insertion des demandeurs d'emploi : l'aide communautaire s'effectue par le soutien financier apporté à des organismes œuvrant dans le domaine de l'insertion des demandeurs d'emploi et dont l'action s'étend au minimum sur la moitié des communes membres de la communauté ; . Immobiliers d'entreprises sur l'ensemble des zones d'activités ; . Développement touristique : l'accueil, l'information, l'animation et la promotion touristiques sont d'intérêt communautaire ;

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

Compétence obligatoire

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Compétence obligatoire : - Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; - Zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire : Sont d'intérêt communautaire les ZAC qui suivent : toutes les ZAC à vocation économique sont d'intérêt communautaire. - Charte du pays de l'Isle ; - Plan local de l'habitat ; - Création d'un observatoire de l'habitat, ayant pour objet principal d'anticiper les besoins en terme de logements (offre et demande).

- Schéma de secteur

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Compétence obligatoire : Sont d'intérêt communautaire : - La création, l'aménagement et l'entretien de l'itinéraire vélo route et voie verte de la vallée de l'Isle qui se situe sur le territoire communautaire, comprenant les itinéraires en site propre et les ouvrages d'art. Dans le cas des voiries dont la gestion appartient à une autre collectivité, la réalisation d'aménagements cyclables en site partagé sur les voies existantes du territoire communautaire concernées par l'itinéraire vélo route et voie verte de la vallée de l'Isle, selon les modalités prévues par la convention de superposition d'affectations avec la ou les personnes publiques gestionnaires de ces voiries (article L.2123-7 du code général de la propriété des personnes publiques) ;

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

Compétence supplémentaire : - Accueil et information du public sur les capacités d'accueil locatif dans le territoire ; - Création et gestion d'une aire d'accueil des gens du voyage ; N'est pas d'intérêt communautaire la sédentarisation des gens du voyage.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
24	S. MIXTE TRAVAUX EN VUE DE L'ASSAINIS. DU VERN (252403571)	SM fermé	10 473
24	SYND Mixte. ASSAINIS. DE LA VALLEE DU SALEMBRE (252404116)	SM fermé	7 433
24	S. MIXTE DEP. POUR LA GESTION ET LE TRAIT. DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (252405329)	SM fermé	12 743
24	S. MIXTE ET. et TRAV. POUR AMEN. ET ENT DU BASSIN DE L'ISLE (252405154)	SM fermé	10 318

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2013 - millésimée 2010)